

Questions au Feuilleton

2. Quel est actuellement le taux versé pour l'argent du RPC investi de diverses façons?

3. a) Des prêts ont-ils été consentis aux provinces à même cette caisse et, le cas échéant, (i) à quel taux d'intérêt (ii) à quelles conditions de remboursement, b) des provinces canadiennes doivent-elles de l'argent et, dans l'affirmative, (i) quelle est, par province, la dette à rembourser, y compris l'intérêt (ii) certaines provinces ont-elles demandé que leur dette ou l'intérêt soit effacé et, le cas échéant, lesquelles?

4. A combien se chiffrent les liquidités du Régime?

5. Pour l'exercice financier 1979, quelle est la ventilation, a) du taux d'intérêt annuel dû sur les prêts, b) des placements opérés à même la caisse?

6. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il commandé des études à ses fonctionnaires ou à des experts-conseils, pour déterminer la pertinence des placements des régimes privés de pension et, le cas échéant, a) qui a fait ces études, b) quelles en ont été les conclusions?

7. a) Quel taux d'intérêt est versé aux placements des caisses de pension privées, b) de l'avis du ministère, le taux moyen consenti est-il réaliste, compte tenu de la situation économique actuelle?

8. Quel est le nom des entreprises privées qui offrent des régimes de pension dont la caisse rapporte un intérêt inférieur à 5 p. 100?

9. Le ministère songe-t-il à prendre une mesure afin de veiller à ce que les régimes du fonds de pension soient bien gérés et, le cas échéant, laquelle?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Lorsque les cotisations versées au Régime de pensions du Canada ne sont pas utilisées immédiatement pour payer les prestations et les dépenses, elles peuvent être prêtées aux provinces en échange de valeurs. Une province peut emprunter au fonds de placement du Régime jusqu'à concurrence du total des contributions qu'elle a versées.

2. Les valeurs achetées par le Régime de pensions du Canada rapportent un intérêt à un taux équivalant à la valeur marchande des obligations d'épargne du Canada d'une durée de vingt ans, soit 12.5 p. 100, taux en vigueur en octobre 1980, date d'émission des valeurs. Le taux d'intérêt paraît dans la *Gazette du Canada* sur demande du ministre des Finances.

Les placements en valeurs au 31 mars 1980 rapportaient un intérêt moyen de 8.4 p. 100.

3. a) Des prêts ont été consentis aux provinces à même la caisse du Régime,

(i) aux taux d'intérêt indiqués au Tableau ci-après, «Taux d'intérêt des prêts par mois, années civiles 1966 à 1979»,

(ii) pour une durée de vingt ans.

b) (i) Voici la ventilation des dettes à rembourser par les provinces, y compris l'intérêt, au 10 septembre 1980:

Terre-Neuve	\$ 352,845,000
Île-du-Prince-Édouard	72,079,000

Nouvelle-Écosse	685,674,000
Nouveau-Brunswick	511,395,000
Québec*	85,552,000
Ontario	9,447,539,000
Manitoba	1,009,190,000
Saskatchewan	773,590,000
Alberta	1,757,931,000
Colombie-Britannique	2,578,140,000

* Les sommes mises à la disposition du Québec ne visent que certains employés fédéraux, notamment les membres des Forces armées, qui résident dans cette province mais qui sont exclus du Régime de rentes du Québec.

(ii) Aucune province ne l'a demandé.

4. Au 30 septembre 1980, le total des liquidités de la caisse se chiffrait à \$18,091,196,000 comprenant un solde d'exploitation de \$681,968,000 et un fonds de placement de \$17,409,228,000.

5. a) Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les titres émis au cours de l'année fiscale 1979 est 9.55 p. 100. Vu qu'aucun intérêt annuel n'est dû sur les prêts consentis au cours de l'année 1979, la ventilation n'est pas soumise.

b) Voici la ventilation des prêts de la caisse au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1979:

Terre-Neuve	\$ 36,622,000
Île-du-Prince-Édouard	7,537,000
Nouvelle-Écosse	68,176,000
Nouveau-Brunswick	53,269,000
Québec	7,324,000
Ontario	915,916,000
Manitoba	99,309,000
Saskatchewan	76,002,000
Alberta	185,459,000
Colombie-Britannique	260,506,000
Gouvernement du Canada	12,015,000

6. Aucune étude n'a été effectuée ni commandée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

7. a) Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne contrôle pas les fonds de placement des régimes de pensions privés, et, par conséquent, il ne peut juger si leurs taux d'intérêt sont acceptables.

b) Voir en a).

8. Le ministère ne connaît pas le nom de ces entreprises pour la raison citée en 7.a).

9. Le ministère n'est pas autorisé à prendre une telle mesure et c'est pourquoi il n'en envisage aucune.

Taux d'intérêt des prêts
par mois, années civiles, 1966 à 1979

Mois	Année														
	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Janv.	—	5.61	6.44	6.92	8.17	7.54	6.76	7.26	7.47	8.63	9.14	9.02	8.98	9.82	11.24
Fév.	—	5.49	6.51	7.17	8.33	7.01	6.75	7.25	7.53	8.46	9.07	8.73	—	—	—
Mars	5.29	5.36	6.53	7.11	8.29	6.79	6.90	7.23	7.64	8.38	9.06	8.83	9.37	10.16	12.74
Avril	5.42	5.39	6.71	7.16	8.14	6.90	7.08	7.30	7.61	8.21	9.03	9.03	9.40	10.26	13.39
Mai	5.37	5.37	6.61	7.19	7.85	6.83	7.38	7.34	8.01	8.65	9.04	9.22	9.49	10.20	13.46
Juin	5.39	5.48	6.59	7.26	8.08	7.08	7.38	7.48	8.46	8.96	9.00	9.18	9.41	10.02	12.01
Juillet	5.40	5.56	6.79	7.45	8.12	7.26	7.45	7.69	8.58	8.80	8.97	9.06	9.46	10.02	11.82
Août	5.44	5.61	6.66	7.46	8.08	7.41	7.49	7.75	9.05	8.93	8.98	9.00	9.49	9.98	11.61